

Séance du 18 novembre

Sauvagnas



Mairie de
Sauvagnas

**Procès-verbal de séance du Conseil Municipal
Du 18 novembre 2024**

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 8
votants : 14

L'an deux mille vingt et quatre le 18 novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Sauvagnas s'est réuni dans la salle du Conseil à la mairie, sur convocation qui leur a été adressé le 14 novembre 2024, sous la présidence du Maire, Mme Nadine LABOURNERIE.

Présents : Mmes CAZES, GONZATO, LABOURNERIE, THUILLIER
Ms BOUZOUDES, FAOUZI, MALGOUYRES, MARTIN

Absents : M. DELCROS qui donne pouvoir à Daniel BOUZOUDES
M. CAPPUCINI qui donne pouvoir à Nadine LABOURNERIE
M. CLAUSS qui donne pouvoir à Jean-Marc MARTIN
Mme SAUMON qui donne son pouvoir à Patricia GONZATO
Mme SMITH qui donne pouvoir à Nasser FAOUZI
Mme LAFON qui donne pouvoir à Jean-Philippe MALGOUYRES
Mme ESTRADÉ,

Ordre du jour :

- Demande de subvention Amende de police,
- Création du poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe,
- Informations et questions diverses,

Mme le Maire demande aux Conseillers présents de désigner le secrétaire de séance, Amélie CAZES, est désignée.

Le Procès-verbal du précédent Conseil est approuvé à l'unanimité.

Demande de subvention « Amende de police »
Délibération n°01112024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Séance du 18 novembre

Sauvagnas



Vu le Code des Marchés Publics,

Madame le Maire expose aux conseillers municipaux la nécessité de refaire le cheminement piéton qui mène à l'aire de jeux, elle propose de profiter de ces travaux pour mettre aux normes l'accessibilité du terrain.

Les travaux consisteraient en :

- Refaire le cheminement

Les devis font apparaître un coût de 8 558.46 € HT, soit 10 270.15 € TTC.

Madame le Maire rappelle que la commune peut obtenir pour la réalisation de ces travaux l'intervention du Département au titre de « la répartition du produit des amendes de police ».

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** le lancement de cette opération d'investissement,
- **PREVOIT** d'inscrire au budget 2025, les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération au vu de l'estimatif présenté,
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Département de Lot-et-Garonne au titre de « la répartition du produit des amendes de police » pour l'année 2025,
- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

Fonds des amendes de police (40 % de 8 558.46 €) : 3 423.38 €

Autofinancement : 6 846.77 €

- **INSCRIT** au budget, la part restant à la charge de la commune,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération et au règlement des dépenses.

Le Maire et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Séance du 18 novembre

Sauvagnas



Mairie de
Sauvagnas

Délibération pour créer un poste d'agent administratif principal 2^{ème} classe
Délibération n°02112024

Mme le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, **les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.**

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des emplois pour permettre des modifications de durée de l'emploi, des avancements de grade, des promotions internes, etc.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent administratif principal 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 05 janvier 2025, en raison l'avancement de grade de Mme Le Garff Sophie,

Vu l'avis du CST en date du 24 septembre 2024,

Mme le Maire, propose à l'assemblée, de :

- Créer un emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet,

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administratif, au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

Le traitement sera calculé en référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE

à l'unanimité des membres présents

- D'adopter la proposition de Mme le Maire,
- D'adopter le tableau des emplois ainsi proposé :

Séance du 18 novembre



Sauvagnas

Mairie de
Sauvagnas

| Filière - Grade | Catégorie | Ancien effectif | Effectifs pourvus | Dont temps non complet |
|-----------------|-----------|-----------------|-------------------|------------------------|
|-----------------|-----------|-----------------|-------------------|------------------------|

| Filière Administrative | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Adjoint administratif | C | 2 | 2 | 1 |
| Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe | C | 0 | 1 | 0 |

| Filière Technique | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Adjoint technique | C | 3 | 3 | 3 |
| Agent technique territorial principal 2 ^{ème} classe | C | 2 | 0 | 1 |
| Adjoint d'animation | C | 1 | 1 | 1 |

D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Questions et informations diverses

- Point travaux voirie
- Journée bénévole, affichage sur les PAV, publication Facebook, Panneau pocket,
- Mise en place des guirlandes de Noël,
- Devis pour le nettoyage des toitures, MAM et église
- Carte de vœux,
- Parcours sport/santé derrière la mairie,
- Retour cérémonie du 11 novembre,
- Retour sur le centre de loisirs,
- Ecole, sortie pour Noël, cinéma Montreurs d'images,

Mme le Maire déclare la séance close à 21h50

Signatures

Le Maire, Nadine LABOURNERIE

Le secrétaire de séance, Amélie CAZES